



ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DE FOOTBALL

Samedi 24 août 2019

à la Salle des spectacles de Saint-Imier organisée par le FC Saint-Imier

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE L'ANF

Présidence : Mario Chatagny
Secrétaire du procès-verbal : Laura Botteron, secrétaire du Comité central
Début de l'Assemblée : 09h40

Ouverture de l'Assemblée

Cette 119^{ème} Assemblée ordinaire des délégués est ouverte par Mario Chatagny, Président de l'ANF.

Les membres du Comité Central présents sont : Mario Chatagny, Président, Pascal Bégert, Cédric Fuchs, François Murith, Christopher Clark, Laura Botteron

Remerciements particuliers au FC Saint-Imier qui nous accueille cette année dans le cadre de son 100^{ème} anniversaire. Nos sincères félicitations pour cet anniversaire et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

La parole est donnée à Monsieur Michel Schafroth, président du Comité d'organisation du 100^{ème} anniversaire du FC Saint-Imier.

Salutations et bienvenue à nos hôtes, nos membres d'honneur et nos invités :

Invités :

- | | |
|-------------------------|---|
| – M. Patrick Tanner | Maire de la commune de St.-Imier. |
| – M. Sébastien Chételat | Président de l'association cantonale des Musiques neuchâtoises. |
| – M. Henri Gillard | Président des vétérans de l'ASF NE du bas |
| – M. Michel Hofer | MV.Sportlive à Bôle |
| – M. Ludovic Gonthier | Représentant de la BCN |

Régions et associations amies :

- | | |
|-------------------------|---|
| – M. Jacky Borruat | Président de l'AJF |
| – M. Michel Chuard | Président de la commission des juniors ACVF |
| – M. Dominique Filletaz | Membre commission jeu et Fair-Play ACVF |
| – M. Edmond Viros | Président commission sportive ACGF |

Les Présidents d'honneur et les membres d'honneur suivants :

- | | |
|--------------------------|---|
| – M. Alain Grosjean | Président d'honneur et membre du comité Central de la ligue Amateur |
| – M. Pierre-Alain Beuret | Membre d'honneur |
| – M. Willy Güder | Membre d'honneur |
| – M. Pierre Gunthard | Membre d'honneur |
| – M. Antonio Montemagno | Membre d'honneur |

- M. Denis Perrenoud Membre d'honneur
- M. Jean-Pierre Plancherel Membre d'honneur
- M. Gérard Prétot Membre d'honneur
- M. Bernard Renevey Membre d'honneur
- M. Michel Richard Membre d'honneur
- M. Marco Torelli Membre d'honneur

Salutations également à toutes les Commissions de l'ANF, commissions d'arbitrage, techniques et juniors, commission de jeu, de recours, commission des terrains et commission fair-play ainsi que les représentants de la presse régionale et notre chef technique, M. Daniel De Martini.

Se sont excusés :

- M. Alain Ribaux Conseiller d'Etat, Chef du département de la justice, de la sécurité et de la culture.
- M. Dominique Blanc Président de l'ASF.
- M. Gino Gioria Membre d'honneur.
- M. Roland Guillod Membre d'honneur qui représente l'ANF à l'Assemblée de l'AFF ce jour.
- M. François Kummer Membre d'honneur.
- M. Armando Loss Membre d'honneur.
- M. Edgar Obertüfer Membre d'honneur.
- M. Claude Roulet Membre d'honneur.
- M. Lionel Tschudi Notre arbitre international.
- M. Mahmoud Bouzelboudjen Président de la commission d'éthique Sportive et de Fair-Play de l'ANF.
- M. Jean-Daniel Bruchez Association valaisanne de football.
- M. Gilles Liard Association fribourgeoise de football.
- M. Markus Berwet Innerschweizerischer Fussballverband.
- M. Marco Begni Solothurner Fussballverband.
- M. Pascal Buser Fussballverband Nordwestschweiz.
- M. Patrick Meier Zürich Fussballverband.
- M. Arnaud De Coulon Service des sports canton de Neuchâtel.
- M. Gilles Jaquet Service des sports canton de Ntel.
- M. Gabriel Robert Commission des terrains de jeu.
- M. Charles Rubli Retraité de l'ASF Département technique.
- M. Rolf Aeberhard Service des sports ville de La Chaux-de-Fonds
- M. Patrick Pollicino Service des Sports ville de Neuchâtel
- M. Emmanuel Libert Association cantonale de gymnastique.

Nos hommages et nos pensées particulières à nos amis disparus :

- Monsieur Camillo Piquerez Beau-père du chef technique de l'ANF Daniel De Martini

Régulièrement convoquée selon l'art. 19 des statuts de l'ANF, en date du 24 juillet 2019, nous pouvons délibérer valablement. Aucune demande de modification de l'ordre du jour nous est parvenue. Nous pouvons donc nous en tenir à celui qui est en votre possession.

Indications du Comité central :

Nos excuses vont à deux membres d'honneur, soit M. Michel Gyax et Antonio Montemagno qui ont malheureusement disparu de la liste des membres d'honneur du Rapport d'activité de la Saison 2018/2019 en page 3. Ces deux membres seront réintégrés dans leur fonction lors de l'édition de la prochaine plaquette.

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE

1. PRÉSENCE DES CLUBS

• Clubs convoqués	55
• Clubs présents à l'ouverture de l'assemblée	48
• Majorité simple	25
• Majorité des ¾	36
• Absents	7

La parole est donnée à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Imier, Monsieur Patrick Tanner.

2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés comme scrutateurs les représentants des clubs suivants :

- M. Ansermet, FC Le Landeron
- M. Farine, FC Sonvilier
- M. Silvani, FC Boudry

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS

Conformément aux dispositions de l'art.31 des statuts de l'ANF, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués tenue à Hauterive le 21 septembre 2018, a été publié sur le site ANF le 4 février 2019.

Ce dernier est adopté à l'unanimité par un levé des cartes de vote et les remerciements vont à son auteur Laura Botteron.

4. RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel a été envoyé aux clubs en temps utile avec l'envoi de la plaquette ANF intitulée : « Rapports d'activités, saison 2018/2019 ».

Nous soumettons les présents rapports à l'acceptation des clubs sans autre commentaire :

- 4.1 Rapport du président**
- 4.2 Rapport de la commission technique et des juniors**
- 4.3 Rapport du chef technique**
- 4.4 Rapport du football féminin**
- 4.5 Rapport de la commission d'arbitrage**
- 4.6 Rapport du convocateur**
- 4.7 Rapport de la commission des seniors**
- 4.8 Rapport de la commission de jeu**
- 4.9 Rapport de la commission de recours**
- 4.10 Rapport commission Futsal**
- 4.11 Rapport commission Fair-Play**
- 4.12 Rapport commission des terrains**

Question du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

4.1 Rapport du Président

Dans le subsidé LoRo, est-ce qu'il y a une explication sur la réduction de l'indemnité donnée à l'ANF ?

Réponse : Le montant global a été réduit de CHF 13'000.- suite à la relégation du FC La Chaux-de-Fonds ainsi que d'une somme de CHF 2'000.- pour le Futsal. Il convient de préciser que la LoRo Sports impose les sommes à verser à Neuchâtel Xamax FCS, à la Fondation Gilbert Facchinetti, au FC La Chaux-de-Fonds ainsi qu'aux clubs de Futsal. Le solde restant étant réparti entre l'ANF et ses clubs.

4.4 Rapport du football féminin

- Quel sera l'avenir de la commission du football féminine ?

Réponse : Une nouvelle responsable du football féminine sera élue ce jour et cette commission fait partie de la commission technique et des juniors, l'ANF espère encore plus développer le football féminin mais cela est difficile il est vrai. La nouvelle responsable discutera avec la commission technique et des juniors des axes sur lesquelles elle veut s'orienter

4.5 Rapport de la commission d'arbitrage

- L'ANF avait demandé que les clubs soulignent des manquements des arbitres soit signalés à la commission des arbitres. Y'a-t-il eu des dénonciations ?

Réponse : Le Président a reçu deux annonces de la part des clubs (pour retard ou mauvais comportement). Durant la saison 2018/2019, il y a eu deux arbitres qui ont été suspendus six mois et d'autres arbitres qui ont reçu des avertissements pour leur comportement.

4.8 Rapport de la commission de Jeu

- Les affaires traitées par la Commission de Jeu représente quelle proportion d'opposition, dénonciations ?
Remarque : Il serait bien que la Commission de Jeu fasse un tableau pour les affaires traitées, les oppositions, les dénonciations pour les prochaines années. Ainsi les clubs peuvent voir plus facilement ce qui est traité.

Réponse : Les oppositions formulées par un club ou un joueur représente environ 20% des affaires traitées par la Commission de Jeu pour la saison 2018/2019.

Les rapports précités sont approuvés à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à toutes les auteures et tous les auteurs de ces rapports par Mario Chatagny.

5. RAPPORT FINANCIER

La parole est donnée à M. François Murith pour commenter le bouclage de la saison 2018/2019.

François Murith indique qu'il n'y a pas de commentaires particuliers à apporter puisque les postes sont détaillés dans le rapport mais souligne que nous sommes près des chiffres budgétés.

Une provision de CHF 3'501.00 a dû être dissoute afin de pouvoir boucler l'exercice, pour la première fois depuis plus de 10 ans avec un léger déficit de CHF 2'905.76.-.

M. Murith remercie également les clubs qui sont tous à jour avec les factures ouvertes à l'ANF jusqu'au 30 juin 2019.

Question du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

- La gazette est budgétée dans quel compte ? Et comment est-ce que cela est réparti ?

Réponse : Détail du compte 4303 : Journaux, dons, cotisations diverses

Achat 150 fanions pour remises aux clubs, associations et autres invités	CHF 2'638.65
Participation au cadeau à la Féd. Tessinoise de football pour 100ème anniversaire	CHF 300.00
Participation au cadeau à la Féd. Argovienne de football pour 100ème anniversaire	CHF 300.00
Impression « Gazette de l'ANF »	CHF 5'344.20
Impression brochures « Les Finales 2019 »	CHF 6'346.70
Divers	CHF 364.50

6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTE

La vérification des comptes s'est tenue le 24 juillet 2019 dans les locaux de l'ANF et a été effectuée par le FC Hauterive, le FC Le Landeron, les suppléants les FC Saint-Imier et Les Bois régulièrement convoqués n'étaient pas présents.

Les comptes 2018 ont donc été vérifiés par les représentants des clubs mentionnés le 24 juillet 2019 et le représentant du FC Le Landeron, Gilles Boillat, a été désigné pour donner lecture du rapport des vérificateurs de compte. Il indique que les pièces comptables ont été mises à disposition et vérifiées, que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude et la tenue des comptes est saine.

Au nom des vérificateurs des comptes, il prie donc de manifester leur approbation et d'en donner décharge au responsable des finances par acclamation. Aucune question n'est posée, l'Assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

7. BUDGET

Nous avons retrouvé un nouveau caissier en la personne de Franck Barbe qui vous a été présenté lors de l'Assemblée des délégués de l'année 2017. Suite à la démission de ce dernier, notre Comité a eu la chance de pouvoir compter sur M. François Murith qui a repris la gestion des comptes et nos travaux comptables dans le courant de l'année 2018.

Le budget est donc présenté par François Murith et comme les dernières saisons, nous avons tenu à maintenir un budget équilibré.

Le budget est accepté à l'unanimité par levée des cartes de vote.

8. APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX STATUTS

Tous les clubs ont reçu pour étude une copie des statuts avec les modifications, aucune remarque n'a été formulée concernant lesdites modifications.

Intervention et remarque du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

Art. 17a - Statuts ANF

- La Commission du football féminin n'est plus mentionnée dans les Commissions, pourquoi ?

Réponse : La Commission du football féminin fait partie de la Commission technique et des juniors, c'est pour cette raison qu'elle ne figure plus. Une nouvelle responsable de la Commission féminine sera élue ce jour mais elle s'appuie également sur plusieurs personnes dont le secrétaire et le président de la Commission technique et des juniors.

Art.39 - Statuts ANF

- La commission des terrains n'est pas mentionnée dans l'article 39 s'agissant de la vérification du budget, est-ce que le budget de cette commission est vérifié par le Comité central ?

Réponse : Oui, il faut rajouter la commission des terrains car son budget est également contrôlé par le Comité central.

Art.42 - Statuts ANF

- Remarque pour la Commission des vétérans et futsal : « le Président peut s'adjoindre d'un membre ». Cela semble peu pour une commission. C'est la même chose pour le football féminin. Si on veut donner une impulsion, il faut prévoir un contingent de membres un peu plus élevé.

Réponse : Le Comité central souhaite également que ces commissions puissent travailler avec plusieurs membres et ainsi avoir plus de possibilités, cependant, il est difficile de trouver des membres. Les candidatures restent néanmoins ouvertes et l'ANF les accueillera avec un plaisir certain.

Art.49 - Statuts ANF

- Remarque : Il faudrait ajouter à la fin de cet article lors de « *tous les matchs et tournois* »

Réponse : Oui, l'ajout de « *tournois* » a son sens et peut être ajouté aux modifications.

Les modifications concernant les statuts ainsi que les modifications apportées lors de cette assemblée sont acceptées à l'unanimité par levée des cartes de vote.

9. APPROBATION DE LA MODIFICATION APPOREE A L'ART. 9 DU REGLEMENT DE LA PROCEDURE CONTENTIEUSE DE L'ANF

Les modifications ne portent que sur un article et concernent uniquement la Commission de recours, qui souhaite s'agrandir. Il y a donc une modification s'agissant de sa composition qui deviendra celle d'un Président et d' « *au moins quatre membres* ».

La modification apportée à l'art. 9 du règlement de la procédure contentieuse de l'ANF est acceptée à l'unanimité par levée des cartes de vote.

10. ELECTION

10.1 Élection du Président de l'association

Monsieur Mario Chatagny souhaite être élu pour deux années de mandat de présidence.

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

Sincères félicitations de l'ensemble du Comité pour cette ré-élection, remerciement et félicitations de la part du Comité central pour le travail de Mario Chatagny.

Élection des membres du comité central

Avec l'acceptation de la modification des statuts, le poste de convocateur disparaît du comité central et qui dépendra directement de la commission d'arbitrage.

Les membres du Comité central ci-après ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans :

M. Pascal Bégert, M. François Murith, Mme Laura Botteron, M. Christopher Clark, M. Cédric Fuchs

Composition du comité central pour la saison 2019-2020

M. Mario Chatagny	Président
M. Pascal Bégert	Vice-président et président de la C.T et des Juniors
M. François Murith	Responsables finances
Mme Laura Botteron	Secrétaire du Comité + Commission de jeu
M. Christopher Clark	Responsable Football Séniors et Futsal
M. Cédric Fuchs	Président de la commission des arbitres

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

Le comité central a le regret de prendre congé d'un de ses membres, soit de son convocateur, M. Armando LOSS qui est entré au comité central en 2002 lors de l'assemblée de Corcelles comme responsable de la convocation.

Le comité central prend aussi congé de Mme Françoise Pressl-Wenger qui a été membre du comité central durant 2 ans, mais surtout dès mars 2012, responsable du football féminin et ce durant 7 ans.

Le comité central leur adresse à tous les deux un immense MERCI pour tout le travail effectué jusqu'à ce jour.

Pour remplacer Mme Françoise Pressl-Wenger, le Comité central a fait appel à Mme Suzanna Castagna. Cette dernière n'est pas une inconnue du football neuchâtelois car elle a joué durant de nombreuses années dans le championnat de football féminin de notre canton et elle est aussi arbitre et secrétaire de la commission d'arbitrage.

10.2 Election des membres de la Commission de Jeu

Les membres de la Commission de Jeu ci-après ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans :

M. Skander Agrebi	Président
Mme Laura Botteron	Membre
M. Mario Chatagny	Membre
Mme Orane Suter	Membre
M. Pierre-Alain Beuret	Membre
M. René Jeanneret	Membre

M. Alain Grosjean	Membre
M. Steve Duperret	Secrétaire

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

M. Jules Aubert, membre de la Commission de Jeu a décidé de ne pas accepter un nouveau mandat.

10.2 Election des membres de la Commission de recours

Les membres de la Commission de recours ci-après ont donné leur accord pour un nouveau mandat de deux ans :

M. Lionel Capelli	Président
M. Alain Ribaux	Membre
M. Bernard Renevey	Membre
M. Kiliann Witschi	Membre
M. Joël Vuilleumier	Membre

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

Remarque : Le Président de la Commission de recours, Lionel Capelli, effectuera un voyage à l'étranger pendant plusieurs mois et qu'il ne saura donc pas en mesure de siéger pendant cette période.

10.3 Élection d'un nouveau membre de la Commission de recours

La Commission de recours propose Mme Aurélie Planas (malheureusement absente ce jour et excusée) comme membre de la Commission de recours.

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

Composition de la Commission de recours pour la saison 2019/2020

M. Lionel Capelli	Président
M. Alain Ribaux	Membre
M. Bernard Renevey	Membre
M. Kiliann Witschi	Membre
M. Joël Vuilleumier	Membre
Mme Aurélie Planas	Membre

10.4 Élection de nouveaux membres de la Commission de jeu

La Commission de jeu propose M. Gautier Aubert, Mme Joanna Bowman, Mme Sandra Pereira, M. Sébastien Weibel comme membres de la Commission de jeu.

Acceptation à l'unanimité par acclamations.

Composition de la Commission de Jeu pour la saison 2019/2020

M. Skander Agrebi	Président
M. Pierre-Alain Beuret	Membre
M. René Jeanneret	Membre

M. Mario Chatagny	Membre
Mme Orane Suter	Membre
Mme Laura Botteron	Membre
M. Steve Duperret	Secrétaire général
M. Alain Grosjean	Membre
M. Gautier Aubert	Membre
Mme Joanna Bowman	Membre
Mme Sandra Pereira	Membre
M. Sébastien Weibel	Membre

Remarque du FC Peseux-Comète par Monsieur Pierre Gunthard :

- Il faudrait des membres du terrain dans cette Commission et pas toujours des membres issus du domaine juridique.

Réponse : Le Comité central a constaté ces dernières années qu'il était également très important d'avoir des connaissances juridiques avec les affaires de plus en plus importantes et les règlements spécifiques. Cependant, la Commission de Jeu compte également des membres issus du terrain.

10.5 Election des vérificateurs de compte

Les comptes de l'exercice 2018/2019 ont été vérifiés par les clubs du FC Hauterive et du FC Le Landeron avec les suppléants du FC Saint-Imier et FC Les Bois.

Le FC Saint-Imier et le FC Les Bois deviennent donc vérificateurs de comptes pour la saison 2019/2020.

Nous devons donc nommer deux nouveaux suppléants, et le tournoi indique que le tour revient aux clubs du district du Locle : FC Le Locle – FC le Communal Sport Le Locle – FC Ticino - FC Les Brenets – AS Vallée – FC les Ponts-de-Martel.

Propositions :

1. Le FC Le Locle
2. Le FC Les Brenets

Approbation à l'unanimité par carte de vote

La parole est donnée à M. Alain Grosjean, membre du Comité central de la Ligue amateur.

Distinctions aux clubs suivants :

FC La Chaux-de-Fonds	125 ans
FC Saint-Imier	100 ans
FC Boudry	100 ans
FC Les Ponts-de-Martel	50 ans
US Villeret	50 ans

11. PROPOSITIONS

11.1 Comité central

Le Comité central n'a formulé aucune proposition

11.2 Des clubs

Aucun club n'a fait de proposition dans les délais statutaires.

12. ADMISSION

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau club : Le FC Cressier Sport 2019

Le FC Cressier Sport 2019 est admis provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée des délégués de l'ASF en 2021.

Approbation à l'unanimité par acclamations.

12.1 Démission

Cette année nous avons dû déplorer la dissolution du FC Valangin (officiellement au terme de la saison 2018/2019)

En congé : Le Sporting Club Cressier, APVT Val-de-Travers

Ces deux clubs n'ont pas inscrit d'équipe pour la 2ème saison consécutive. Au terme de la saison 2019/2020, le Comité central demandera la démission de ces clubs auprès de l'ASF.

13. ORIENTATION SUR LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT ET DE LA « COUPE NEUCHÂTELOISE »

Championnat

Le championnat reprend officiellement lors du week-end 24.08 – 25.08.2019.

En fonction de ce qu'il s'est passé à la fin de la précédente saison, soit le refus de la promotion en 2ème ligue-interrégionale de Marin-Sports, qui a engendré passablement de mécontentements et d'annulations de matches, le comité central de l'ANF, dans sa séance de comité du 5 août 2019 et pour suivre partiellement la proposition du FC Peseux-Comète a décidé ce qui suit :

Dès la saison 2019-2020, l'équipe championne de 2ème ligue régionale qui refuse sa promotion en 2ème ligue-Interrégionale se verra infliger une amende de CHF 4'000.- et 50 points au classement Fair-Play. De plus, elle sera pénalisée de – 6 points pour la prochaine saison.

Demande de la commission d'arbitrage dans la mesure du possible de fixer les matches le vendredi soir et le dimanche pour simplifier la tâche de notre convocateur. Nous avons actuellement beaucoup trop de matches qui se déroulent le samedi. Merci d'avance pour votre collaboration.

Les modalités pour le prochain championnat, les directives de convocation, les directives pour les renvois des matches, vous sont aussi connues et sont à consulter sur notre site. Elles sont à respecter pour un bon déroulement du championnat.

Coupe Neuchâteloise

La « Coupe Neuchâteloise » compétition très prisée puisqu'elle permet aux « petits » de se mesurer aux « grands » a aussi repris ses droits lors du week-end du 16 au 19 août dernier, pour les autres dates, se référer au site internet et évitez d'avancer vos matches lors des tours de la coupe en semaine. La « Coupe Neuchâteloise prime sur les matches de championnat ». !

Là aussi en fonction de la saison écoulée, il a fallu revoir notre règlement qui a été mis sur le site le 4 août 2019. Prière de faire particulièrement attention aux articles 5 et 15 pour le bon déroulement de cette compétition et de vous éviter de perdre des matches par forfait.

La Coupe Neuchâteloise féminine se déroulera comme la saison passée avec les 6 équipes féminine, soit 1 de 3ème ligue et 5 de 4ème ligue.

La Coupe de 5ème ligue sera jouée à la fin du 1er tour en 2019.

Changements libres en 3ème, 4ème et 5ème ligue

Uniquement pour le championnat. En coupe Neuchâteloise des actifs, seuls 5 changements sont autorisés et le joueur qui sort ne peut plus revenir en jeu. Exception pour la coupe Neuchâteloise de 5ème ligue changement libre.

14. DISTINCTIONS - HONORARIAT

C'est une tradition, et surtout un plaisir renouvelé d'honorer chaque année, les personnes qui durant de nombreuses années se sont dépensées sans compter, et ont marqué de leurs empreintes la vie de nos clubs et du football neuchâtelois.

Élection des membres d'honneur de l'ANF :

- M. Daniel Rohrer, membre d'honneur
- M. Jean-Daniel Ray, membre d'honneur

Approbation unanime par acclamations et sincères félicitations pour ces élections !

Distinctions aux arbitres :

10 ans d'arbitrage	15 ans d'arbitrage
<ul style="list-style-type: none">- Arnaud Chatagny- Micael Dias	<ul style="list-style-type: none">- Pedro Cruz Antunes- Sead Hasanaj- Ismet Muratovic- Claudio Musitelli- Nicolas Rerat- Mustapha Sylla
20 ans d'arbitrage	30 ans d'arbitrage
<ul style="list-style-type: none">- Vitor Pereira- Eldin Turkanovic	<ul style="list-style-type: none">- Sergio Bernardino
35 ans d'arbitrage	45 ans d'arbitrage
<ul style="list-style-type: none">- Massimiliano Argilli- Elio Bolis	<ul style="list-style-type: none">- Armando Loss

Bravo et félicitations à ces arbitres souvent critiqués mais indispensables à la bonne marche de notre championnat.

15. REMISE DES DIPLÔMES

Nous avons le plaisir de remettre les diplômes aux champions de la saison 2018/2019.

Le Palmarès de la saison 2018/2019 figure dans le rapport d'activités de la saison envoyé à tous les clubs avant l'Assemblée (plaquette ANF).

Prix Fair-Play Fortunato Messina des juniors A, B C et football féminin FF15 et FF19

Les prix sont remis comme la saison passée lors d'un match de Neuchâtel Xamax FCS et nous remercions son président M. Christian Bingelli qui nous accueille depuis quelques années à la Maladière.

Fair-Play ANF

Nous avons le plaisir de remettre le prix « Fair-Play » aux équipes actives qui se sont classées au premier rang du classement de leur groupe respectif.

Pour la 2 ^{ème} ligue	FC Bôle gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 1'000.-
Pour la 3 ^{ème} ligue	FC Unine gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 1'000.-
1 ^{er} du groupe 1	FC Bôle II gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 500.-
Pour la 4 ^{ème} ligue	FC Helvetia gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 1'000.-
1 ^{er} du groupe 1	FC Bevaix II gagne le ballon et la somme de CHF 400.-
1 ^{er} du groupe 2	FC Cornaux I gagne le ballon et la somme de CHF 400.-
Pour la 5 ^{ème} ligue	FC Les Bois III gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 600.-
1 ^{er} du groupe 1	FC Corcelles-Cormodrèche III gagne le ballon et la somme de CHF 400.-
3 ^{ème} ligue Féminine :	FC Etoile-Sporting gagne le ballon et la somme de CHF 400.-
4 ^{ème} ligue Féminine :	FC La Chaux-de-Fonds gagne la coupe, le ballon et la somme de CHF 400.- FC Le Parc gagne le ballon et la somme de CHF 300.- FC Cortailod gagne le ballon et la somme de CHF 200.-

Encore un grand bravo à toutes les équipes nominées pour le Fair-Play dont elles ont fait preuve durant cette dernière saison et nous pouvons que recommander aux équipes un grand Fair-Play sur nos terrains, afin que nous puissions récompenser un plus grand nombre d'équipes.

Pour cette année, la commission Fair-Play a reçu une proposition de la part d'un club relatant un geste Fair-Play lors d'une partie de championnat. Aussi, ladite commission a décidé de décerner un prix Fair-Play au FC Peseux-Comète, soit un montant de CHF 250,00.

16. DÉSIGNATION DU LIEU POUR LES PROCHAINES ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS DE L'ANF

16.1	2020	FC Couvet (100 ^{ème} anniversaire)
16.2	2021	FC les Bois
16.3	2022	FC Béroche-Gorgier (100 ^{ème})
16.4	2023	FC Etoile-Sporting (125 ^{ème})

Les assemblées devraient se tenir à la fin du mois d'août si possible, attention toutefois au week-end de la Braderie. Elles se tiendront le samedi matin cette fois-ci.

17. DIVERS

SOS arbitres : Pour rappel, il nous manque encore et toujours de nouveaux arbitres pour permettre au convocateur d'en disposer assez pour les week-ends et ainsi d'éviter que ceux-ci doivent siffler plusieurs matches le même week-end.

Avant de lever cette 119^{ème} assemblée des délégués, le Comité central tient à remercier très sincèrement :

- Le FC Saint-Imier pour l'organisation de l'Assemblée 2019.
- Les services techniques de la ville de Saint-Imier pour le vin d'honneur qui sera servi à l'issue de l'assemblée
- L'actuelle imprimerie L'Ouest à Cormondrèche (Claude Aubée) pour la réalisation de notre plaquette depuis la saison 2011-2012 ceci gratuitement.
- Le MV SPORTLIVE à Bôle (Michel Hofer) pour le partenariat lors des finales coupe Neuchâteloise 2019 et de la gazette.
- La BCN sponsor officiel de la BCNCUP pour la compétition coupe Neuchâteloise des juniors et de nos jeunes arbitres.
- L'entreprise INSTEL à la Chaux-de-Fonds pour le soutien aux mouvements juniors de notre Association.
- Tous les annonceurs, de nos différentes brochures, plaquettes, programmes des finales et de la Gazette.
- Les arbitres, pour le dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long de cette saison.
- Nos autorités politiques cantonales et communales, pour les appuis qu'elles fournissent à notre sport, par la mise à disposition des terrains, leur entretien, ou par l'octroi de subventions ou autres aides qu'elles apportent à nos clubs.
- Notre service cantonal de Jeunesse & Sports, pour la part prépondérante qu'il apporte à notre sport, lors des cours de moniteurs et entraîneurs.
- Notre commission Loro-Sport de Neuchâtel, pour l'octroi de la subvention sans laquelle nous devrions revoir l'ensemble de nos objectifs et engagements.

Merci à son président Pierre Comu et Stéphane Henchoz pour le soutien fait à notre association et à nos clubs pour l'octroi de la subvention lors de la séance de la commission Loro Sport de Neuchâtel.
- Nos autorités sportives de l'ASF, et de la Ligue Amateur, pour l'administration générale de notre football national et régional, et à la part importante de leur soutien.
- Nos membres de nos commissions, pour tout le travail effectué durant cette saison écoulée.
- Les membres des comités des clubs, sans qui la vie de nos clubs ne saurait subsister. Car vous tous faites preuve d'un dévouement inlassable et incontestable de tous les instants pour le développement de notre sport, le football.
- La presse régionale, qui chaque semaine se fait l'écho du déroulement de notre championnat donc de l'activité de l'association.
- Les collègues du comité, pour l'engagement la disponibilité et le travail fourni durant cette dernière saison 2018/2019.

Avant de passer à la nouvelle saison, le président Mario Chatagny et le Comité central remercient l'immense travail des présidents des clubs ainsi que des membres de comité et des bénévoles qui effectuent bien souvent leur travail dans l'ombre. Sans toutes ces personnes, le football ne serait pas ce qu'il est dans notre région.

Nous leur souhaitons plein succès pour cette nouvelle saison 2019/2020 et nous les encourageons à poursuivre vos efforts en faveur de notre sport, le football, afin que tout le monde puisse se retrouver autour de nos terrains dans la plus grande convivialité et dans le plus grand respect des autres acteurs, entraîneurs, arbitres, supporters et joueurs.

17. CONTRE APPEL :

- AP Val-de-Travers
- FC Auvernier
- FC Cortaillod
- RCD Fustal
- FC Môtiers
- Neuchâtel City FC
- Sporting Club Cressier

Aucun club précité n'est présent à la fin de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 11h45.